

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 11 juillet 2024 à 20 heures 00**, à la cafétaria du centre sportif de Florenville

**CONVOCATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

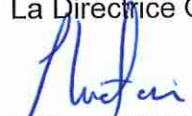
1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 juin 2024
2. Approbation des compte et bilan de l'exercice 2023
3. Budget exercice 2024- MB 01 - Approbation
4. Retrait et nouvel octroi d'une provision de caisse en vue de permettre des achats du matériel pour les Plainnes de vacances.
5. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2025
6. Centimes additionnels au précompte immobilier – exercice 2025
7. Compte 2023 de la Fabrique d'Eglise de Sainte-Cécile - Approbation
8. Rénovation et extension du centre sportif de Florenville - Dossier de subsidiation - Décision
9. Parachèvements des travaux d'aménagement du cercle Saint-Gengoulf - Devis ORES - Décision
10. Transformation et extension de l'ancienne école de Sainte-Cécile en maison de village - Décision
11. Voiries - Entretien ordinaire 2023 - Décisions
12. Pic Pimaci 2022-2024 Rue du Miroir - Décisions
13. Aménagement aire de convivialité et abords à Martué - Demande de convention Développement Rural

HUIS CLOS

14. Enseignement communal - Nomination d'une Directrice définitive à l'école de Lacuisine - à partir du 01.04.2024

Par le Collège,

La Directrice Générale,



Réjane STRUELENS

La Bourgmestre,



Caroline GODFRIN